

Droits et devoirs des collèges de Peseux (Guches et Pamplemousse)

subordonné au règlement général de discipline scolaire de l'éorén

Adopté lors de l'ASC du 23 mai 2017

Aires de vie			
	Espace classe	Couloirs et toilettes	Espace cour
Mes droits	J'ai le droit de travailler dans un climat agréable	 J'ai le droit de travailler dans une école propre et agréable. J'ai le droit d'être protégé et d'être en sécurité dans l'école. J'ai le droit d'être respecté et écouté. 	a. J'ai le droit de jouer en toute sécurité. b. J'ai le droit de jouer dans une cour propre.
Mes devoirs	J'ai le devoir de respecter les règles de vie de la classe.	 J'ai le devoir de respecter le travail du concierge. J'ai le devoir de me déplacer en marchant. J'ai le devoir de m'adresser aux autres calmement et respectueusement. 	 a. J'ai le devoir de : respecter les limites de la cour. respecter le rituel d'entrée. respecter le tournus foot (balles en mousse uniquement). ne pas grimper sur les crayons, les buts et les barrières. ne pas apporter d'objets dangereux. b. J'ai le devoir de mettre mes déchets dans la poubelle.
	A. Si j'ai dans mon sac: Ipad, Ipod, portable ce matériel doit être éteint (en cas de perte et de vol, l'école décline toute responsabilité).		
Respect	Je contribue au bon climat de travail de la classe.	Je contribue à être bien avec les autres et moi-même.	
Non-respect	Je me réfère aux sanctions de la classe.	 Je suis averti oralement. Je suis mis à l'écart (aux récréations : sur les marches de l'escalier). L'enseignant titulaire est averti et peut appliquer le règlement éorén article 17 et 18. 	
	A. Les appareils électroniques seront confisqués.		